

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD032-2019

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	60
Votants	76
Pouvoirs	16

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 22 mars 2019.

LE 28 mars 2019, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LA MISE ŒUVRE DU SCHEMA DE MUTUALISATION

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISHOF, BELOMBO, ROUFINIEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, DORET, ROUX, SALOMON.

Mme MASSOUBRE MAREILLAUD suppléante de M. GRELLETY
Mme AUTHIER suppléante de M. REYNET

MM. BREAU, CURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, FRADON, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, DUNOYER, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, MATHIEU, RAUZET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADIS, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOL.

ABSENTS :

Mmes : CONTIE, DATRIER, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT, TOULAT, DECABRAS.

MM. : BUISSON, LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, MOTTIER, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, GEOFFROY, CIPIERRE, COUDERC, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, TALLET, GUILLEMET, LAROCHE, COLBAC, DUCENE, CACAN.

POUVOIRS :

M. BUISSON	Pouvoir à	Mme PAUL	M. KHAIRALLAH	Pouvoir à	Mme DARTENCET
Mme CONTIE	Pouvoir à	M. MARTINEAU	M. MACARY	Pouvoir à	M. DUNOYER
M. DUCENE	Pouvoir à	M. LE ROUX	Mme TOULAT	Pouvoir à	Mme BORAS
Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON	Mme RAT	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY	Mme LEON	Pouvoir à	M. AUDI
M. GUILLEMET	Pouvoir à	M. MONTORIOL	M. COLBAC	Pouvoir à	M. GEORGIADIS
M. TALLET	Pouvoir à	M. DOBBELS	M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	M. BELLEBNA	Mme DATRIER	Pouvoir à	M. TENAILLON
M. CACAN	Pouvoir à	Mme LABAILS			

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LA MISE ŒUVRE DU SCHEMA DE MUTUALISATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Considérant que le schéma de mutualisation du Grand Périgueux a été approuvé le 24 novembre 2016.

Qu'il est prévu par le code général des collectivités territoriales que son avancement doit faire l'objet d'une communication annuelle au conseil communautaire (art L5211-39-1 CGCT),

Que c'est l'objet du présent rapport qui précisera les actions menées en 2018 avant d'évoquer celles qui seront menées en 2019.

Considérant que l'année 2018 a été marquée par le recrutement d'une acheteuse publique.

Que conformément à la mission qui lui a été confiée elle a fait un état des lieux des commandes de l'agglomération et des communes afin de déterminer les domaines pertinents pour lancer des groupements de commandes.

Qu'un programme de groupement a donc été arrêté au dernier trimestre 2018.

Que depuis son arrivée, un certain nombre de groupements ont déjà été mis en place depuis mi 2018, à savoir :

- Groupement en matière de passation des marchés d'assurances ;
- Groupement pour la location de nacelles ;
- Groupement pour le CACES Nacelles.

Que ces groupements ont permis de faire réaliser aux communes une économie de l'ordre de 15 000 € sur la période considérée.

Le Service Urbanisme Mutualisé (SUM) gère les autorisations d'urbanisme de l'ensemble des communes du territoire à l'exception de la commune de Trélissac.

Qu'il a instruit 2390 demandes pour un coût de 350 000 € réparti à 50/50 avec les communes adhérentes.

La mutualisation en matière informatique concerne :

- La mutualisation du responsable informatique entre la commune de Périgueux et le Grand Périgueux s'est arrêtée du fait de la volonté de l'agent mutualisé de revenir à temps complet dans sa structure d'origine.

- Le Système d'Information Géographique.

- Le Grand Périgueux continu de fournir aux communes un service d'information géographique (SIG). Ce service est effectué par un agent pour environ 20 à 30 % de son temps de travail et par un prestataire l'ATD pour un coût annuel de 54 000 €. Dans ce cadre, le Grand Périgueux apporte un soutien en matière de formation à l'outil et une assistance technique sur les applicatifs utilisés par les communes.

- Le Service Financier Mutualisé.

- Bien qu'il n'entre pas dans le cadre du schéma de mutualisation avec les communes, il est cependant notable que le Grand Périgueux a décidé de mutualiser un service comptable et financier avec un certain nombre de ses « satellites » à savoir le CIAS, les EPIC Péribus et Office de Tourisme.

Considérant que plusieurs services sont concernés par des mises à disposition (enfance, informatique, direction...) mais c'est surtout dans le cadre de la reprise des Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) que cette pratique est très développée. En effet, pour éviter que des agents aient deux employeurs avec les difficultés que cela représente, il a été jugé préférable de les affecter soit au Grand Périgueux soit aux communes en fonction de la majorité du temps passé pour l'un ou l'autre de ces employeurs. Ils sont ensuite mis à disposition, contre remboursement, de l'autre structure pour le reste du temps.

Qu'ainsi en 2018, cela représente 58 agents :

- 31 qui relèvent du Grand Périgueux et sont mis à disposition des communes pour 17 800 heures (11 etp) et un montant de remboursement de 290 400 €.

- 24 qui relèvent des communes et sont mis à disposition du Grand Périgueux pour 10 800 heures (6,8 etp) et un montant de remboursement de 217 500 €.

Que l'usage de contrats de prestation de services entre le Grand Périgueux et ses communes membres est assez fréquent. Ces prestations se réalisent dans les deux sens, c'est à dire à la fois des communes pour le Grand Périgueux et de celui-ci pour les communes. Elles sont souvent liées à l'exercice de compétences transférées et concernent en très grande majorité des prestations de maintenance ou d'entretien du patrimoine.

Que ce type de mutualisation permet d'utiliser les services compétents de la structure prestataire pour éviter de se doter de ses propres services ou parce qu'elle a une meilleure connaissance technique de la prestation à réaliser. Elle permet une rationalisation de l'utilisation des services de la collectivité prestataire et la diminution des coûts, souvent inférieur à un prestataire privé, pour la structure demandeuse.

Pour 2017 :

- Commandes du Grand Périgueux aux communes pour un montant global d'environ 460 000 € décliné comme suit :

. Enfance : 442 500€

. Petite enfance : 99 500€

. Voirie (IA) : 20 000 €

. Voie Verte : 125 000 €

. Zones d'activités : 220 000 €

- Commandes des communes au Grand Périgueux pour un montant global d'environ 50 000 € qui concernent le fauchage de voirie.

Considérant que cette année et avec l'arrivée de l'acheteuse publique, le travail a avant tout porté sur les groupements de commandes à mettre en place. Ainsi, trois réunions du groupe de travail sur les groupements se sont tenues.

Que hors la continuation des actions actuelles, il est prévu pour 2019 :

– **En matière de groupements de commandes :**

Lancement des groupements suivants :

- Marché de travaux de voirie (en cours)
- Matériel informatique (en cours)
- Papeterie / fournitures administratives
- Mobilier de bureau
- Reprographie (en cours)
- Entretien / vérification / maintenance

– **La plateforme de ressources partagées.**

Cette plateforme centralisera des éléments d'information (liste des matériels susceptibles d'être prêtés entre communes, recensement des personnels ayant des qualifications techniques particulières, « petites annonces » projets pour que les communes qui souhaitent s'y associer entrent en contact, propositions de prestations de services par les communes membres, des modèles (cahier des charges, juridique, RH et autres informations).

Que l'outil informatique (Intranet) permettant de mettre en place cette plateforme sera opérant mi- 2019 pour un coût estimé à 15 000 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Donne acte au Président de la présentation du rapport annuel sur la mise en œuvre du schéma de mutualisation.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	26 AVR. 2019	Pour extrait conforme	26 AVR. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	26 AVR. 2019	Périgueux, le	26 AVR. 2019

Le Président
Jacques AUZOU